

aujourd'hui la ville de Québec; en me rappelant l'admirable phalange de missionnaires qui parcoururent la province voisine pendant les cent cinquante années qui suivirent, les entreprises de colonisation et le régime administratif qui existe aujourd'hui au Canada; en songeant à l'œuvre colonisatrice accomplie par John Galt à Guelph et à Goderich, en Ontario; en pensant aux colons de Selkirk venus au Manitoba en 1812, à Samuel Hearn et à Alexander Mackenzie, explorateurs des Prairies, au voyage de Mackenzie en 1789, année de la prise de la Bastille en France; en songeant à Douglas et à Fraser et aux autres grands explorateurs qui ouvrirent à la colonisation la Colombie-Britannique, je songe aussi à cette capitale, édifiée sur ce bastion qui se trouve au confluent de nos rivières, à cette ville, qui est pour moi la plus belle au monde, et je me dis que nous devrions orner et embellir notre capitale et ses environs au profit de toute la population canadienne.

M. G. A. CRUICKSHANK (Fraser-Valley): Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot) prendra la parole après moi, et il me donne son appui. J'habite la Colombie-Britannique mais je n'ai pas l'intention de relater l'histoire de cette province comme vient de le faire mon aimable collègue. J'ai été déçu, en entendant l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Mackenzie) parler des pionniers, Mackenzie et les autres venus de divers endroits, de n'entendre aucune mention de Cruickshank, de Fraser-Valley.

Depuis deux jours je me suis cru transporté à la bourse de Toronto. J'ai aussi écouté pendant une heure l'honorable député de Humboldt (M. Burton) nous parler de sujets tout à fait étrangers au projet de loi en délibération. La Chambre pourra sans doute me tolérer puisque j'entends m'en tenir au projet de loi à l'étude. Du moins, je dirai quelques mots de ce bill. Je pourrai, au cours de mes remarques évoquer la vallée du Fraser et la Colombie-Britannique. Toutefois, je ne me permettrai certainement pas de parler de sacs de ciment tout simplement parce que l'honorable député de Nanaimo (M. Parkes) souffre d'insomnie. Il est ridicule de croire qu'on obtient du ciment en démolissant la chaussée d'une rue. J'ai dû travailler pour gagner ma vie et à une certaine époque j'ai pelleté du ciment; je prie l'honorable député de croire qu'on ne construit pas d'école avec du ciment désagrégé.

M. CASTLEDEN: Comment le savez-vous?

M. CRUICKSHANK: J'ai écouté l'honorable député nous parler trente minutes pour ne rien dire; on voudra bien m'écouter main-
[L'hon. M. Mackenzie.]

tenant dix minutes puisque j'ai quelque chose à dire. De fait, je regrette que le chef de la C.C.F. (M. Coldwell),—je le regrette surtout pour son parti,—ait dû s'absenter pour assister à un autre congrès politique. Le parti de la C.C.F. n'a de congrès que tous les deux mois.

M. McKAY: A quand remonte votre dernier congrès?

Une VOIX: Pourquoi n'en convoquez-vous pas un?

M. CRUICKSHANK: Pourquoi n'en aurions-nous pas un autre? Parce que nous avons le bonheur d'avoir le seul chef de tout l'Empire britannique qui soit à la tête de son parti depuis vingt ans. C'est quelque chose! J'admire beaucoup les membres de la C.C.F., mais non lorsque, saisis d'une mesure comme celle-ci, ils perdent leur temps à parler d'événements qui remontent à vingt ans.

Il est un aspect de ce projet de loi que je n'approuve pas du tout. J'affirme, d'abord, qu'on devrait s'arrêter uniquement à ses qualités intrinsèques, c'est-à-dire y voir une mesure pour l'embellissement de la capitale du Canada, non pas un monument aux morts de la guerre. Il ne faut pas que le projet de loi soit un trompe-l'œil. La circonscription agricole de la Colombie-Britannique que j'ai l'honneur de représenter est disposée à payer sa part des frais d'embellissement de la capitale du Canada, mais elle n'aime pas le camouflage. La population de la vallée du Fraser veut élever un monument à ses morts dans sa propre région.

Il est un autre aspect contre lequel je m'élève. Je ne me contenterai pas de parler de défoncer un sac de ciment, mais je vais proposer la modification de la disposition à laquelle je m'oppose. Mon amendement sera probablement déclaré irrégulier, mais cela m'est égal; ce ne sera pas la première fois que cela m'arrive. Il est injuste que la population canadienne, qui fera les frais de cet embellissement, ne soit pas mieux représentée au sein de la commission. Tous les partis de la Chambre,—je dis bien tous les partis,—comptent des membres qui ont fait partie de conseils municipaux d'un bout à l'autre du pays, qui ont contribué à l'aménagement de parcs et à divers projets d'embellissement. Ainsi, dans ma propre province,—même les honorables députés qui viennent de la Saskatchewan reconnaîtront que nos parcs sont les plus beaux de tout le Canada,—des représentants de tous les partis politiques ont travaillé à l'aménagement de nos jardins publics. Ce n'est pas se montrer équitable envers les contribuables canadiens que de limiter la représentation. A l'heure actuelle, il y a un membre de la Colombie-Britannique, un des provinces